



Halle, le 28 février 2020.

Dossier behandeld door
traité par

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2020

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

Compte tenu des dispositions de l'article 24 des Statuts

le Président National vous invite à une **Assemblée Générale Nationale Extraordinaire**, qui aura lieu le **lundi 16 mars 2020 à 19h30**, dans le bâtiment administratif RFCB (salle « De Witte Duif ») situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR

1/ Propositions de modifications aux Règlements RFCB (voir annexes)

- a) Statuts
- b) Règlements Doping

2/ Poursuite de l'examen du point sportif non clôturé le 14.02.2020 dont e.a.

* La lettre de la région wallonne du 07.02.2020 ayant un impact sur le calendrier 2020 ;

* Les critères des championnats nationaux (voir annexe) et la proposition de l'EP d'Anvers (les interpellations des EP/EPR vous seront envoyées ultérieurement – réponse demandée pour le 09/03/2020 au plus tard)

*Prise de position sur base des propositions émises par les EP/EPR concernant la participation financière au niveau de la bague électronique de contrôle utilisée pour les enlogements manuels

3/ Journées Nationales 2020

4/ Informatisation 2020 – projets et programmes

LE PRESIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN

